

REPLIQUE DE MONSIEUR LE BATONNIER ERIC LEMMENS
AU DISCOURS DE RENTREE DE MAITRE CATHERINE LECHANTEUR
16 NOVEMBRE 2012 - EXTRAIT

[...]

* *

*

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers et anciens Bâtonniers,
Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,
Mes chers confrères,

Que sont ces promesses devenues ?

A quelqu'un qui lui fait observer qu'elle n'est pas juriste et qu'elle s'en targue, notre Ministre de la justice répond : « *Le défi est énorme et il importe de ne pas compartimenter ses idées. La vision d'une économiste peut amener un vent de fraîcheur* » (in Notarius II, mars-avril 2012, page 23).

Elle ne pouvait mieux dire : la justice est aujourd'hui enrhumée, et à l'évidence demain elle sera grippée.

Que sont ces promesses devenues ?

Lors de la même interview notre Ministre de la Justice affirmait : « *La réforme de la justice doit être sur les rails au cours des six premiers mois de ce gouvernement. Concrètement, cela signifie que les décisions politiques doivent être prises et que celles-ci doivent ensuite être coulées dans des textes de loi. Un des éléments les plus frappants de cette réforme est le redécoupage des arrondissements judiciaires actuels. La création d'un « tribunal de la famille » (...) entre dans ce cadre. La mobilité des magistrats constitue une deuxième priorité. Et enfin, l'informatique vient clore le chapitre.* » (Op.cit., loc.cit.).

Que sont ces promesses devenues ?

Qui sait aujourd'hui où nous irons demain ?

Il y a un an, ici même, je disais ceci au sujet de la législation Salduz : « Il appartiendra aussi, et le barreau le rappelle fermement, au gouvernement fédéral de veiller à assurer le financement de ces droits et obligations nouveaux : les avocats ont pris le risque de les assumer sans contrepartie à Liège pendant six mois, il convient qu'à l'avenir une rémunération décente leur soit assurée dans le cadre de l'aide juridique lorsqu'elle trouve à s'appliquer ».

Un an plus tard, une grève de l'aide juridique plus tard, au terme d'une désaffectation significative du barreau pour les permanences Salduz, faute de moyens, où en sommes-nous ?

Nous ne sommes nulle part !

Neuf millions d'euros ont été promis aux barreaux lors du conclave budgétaire de juillet dernier. Où sont-ils ? Pourquoi les avocats n'en ont-ils pas vu le moindre centime ?

Un complément budgétaire a été alloué pour les permanences Salduz, et la Ministre s'était engagée depuis plus d'un an à publier la nomenclature des prestations et les points qui leur sont attribués. Où sont-ils ? Mystère.

Non, Mesdames et Messieurs les Magistrats : les avocats ne sont pas incapables d'assurer leur rôle, mais ils ne peuvent l'envisager que dans la loyauté et le respect de la parole donnée.

Quel travailleur, quel qu'il soit, magistrat, avocat, policier, ou mandataire public, accepterait-il de travailler sans rien savoir, ni du montant de sa rémunération, ni de la manière dont elle sera payée, ni du moment où elle le sera, peut-être ?

Et ceci encore : un Ministre digne de son rang et de sa fonction, n'a-t-il pas pour tâche première de veiller au bon fonctionnement de l'institution qui lui est confiée ? Et cette responsabilité n'est-elle pas plus cruciale encore lorsqu'il s'agit

de l'une des institutions régaliennes, dont la tâche première est d'assurer la paix sociale et le bon fonctionnement de tous les rouages de notre société démocratique ?

Madame Annemie Turtelboom remplit-elle la tâche qui lui a été démocratiquement confiée, lorsqu'elle ne publie plus les vacances de fonction dans la magistrature, jusqu'à ce que le cadre de Bruxelles Hal-Vilvorde soit complet, au risque de paralyser très vite toute la justice de ce pays, au Sud comme au Nord ?

Sans juges, du siège et du parquet, sans greffiers, sans employés dans les parquets, en nombre suffisant, toutes les priorités pour la justice ne sont que faux-semblants, chiffons de papier, postures gratuites.

Madame Annemie Turtelboom remplit-elle la tâche qui lui a été démocratiquement confiée lorsqu'elle ne demande aujourd'hui aucun budget complémentaire pour l'aide juridique, alors que sans celui-ci la valeur du point va se réduire de 25 % et chuter à 20 euros, là où nous nous sommes battus naguère pour qu'elle ne soit pas de 24 euros ?

Qui croit encore que les avocats assumeront cette tâche à laquelle ils tiennent tant, si l'on veut bien se souvenir qu'un avocat moyen commence à gagner sa vie au-delà du soixantième euros par heure perçu, les soixante premiers couvrant les frais, et que sur les 20 euros par point auxquels serait rémunérée l'aide juridique, 15 euros couvriraient à peine les frais assumés par l'avocat et 5 euros seulement les prestations de celui-ci ?

Qui ne voit que la Ministre de la Justice abandonne les détenus et foule aux pieds et leur dignité et leurs droits fondamentaux en ne payant plus les professionnels de la santé, dentistes, psychiatres et thérapeutes, depuis le mois de juillet, au risque d'abandonner ces hommes et ces femmes à leurs souffrances, et à leur misère ?

Ce sont les justiciables les moins nantis que Madame la Ministre de la Justice, et avec elle le gouvernement, abandonnent. Et, la crise aidant, ces justiciables les plus fragiles, les moins nantis, seront demain légion. Et ne plus leur rendre justice, c'est injustice, bien sûr, mais c'est aussi prendre le risque d'une hypothèque majeure sur la paix et la concorde dans une société où la crise économique avive, ô combien, les tensions entre les uns et les autres.

Madame Annemie Turtelboom remplit-elle la tâche qui lui a été démocratiquement confiée lorsqu'elle défend avec tant de conviction ses besoins budgétaires pour

Salduz en 2013, qu'elle n'a obtenu aucun budget spécifique pour son fonctionnement ?

Poser ces questions, Mesdames et Messieurs, c'est y répondre, et assujettir les avocats à la TVA, c'est encore augmenter le coût d'accès à la justice de 21% à charge précisément de ceux qui ne peuvent déduire cette TVA et qui sont déjà ceux qui ont toutes les peines du monde à assumer le coût d'un procès.

La Ministre de la Justice remplit-elle son rôle lorsque, sous prétexte de mesure de la charge de travail, elle refuse de pérenniser pour l'heure le cadre des conseillers suppléants des cinq cours d'appel du pays ?

La Ministre de la Justice remplit-elle son rôle lorsque, méditant sur la réforme du paysage judiciaire, elle n'envisage que les économies à réaliser, et non les coûts engendrés, pour la mobilité des magistrats et des greffiers par exemple ?

Ce ne sont pas des questions byzantines, et je ne veux pas croire un instant que le pouvoir exécutif affaiblit cyniquement ce contre-pouvoir que constitue le pouvoir judiciaire. Dans un Etat démocratique, chaque branche du pouvoir contrôle chacune des deux autres branches, mais encore faut-il qu'elle en ait les moyens.

Alors, permettez-moi de le dire sans ambages : il est temps que la Ministre de la Justice se ressaisisse ; il est temps que chacun des membres du gouvernement se ressaisisse ; il est temps que chacun des membres du parlement joue son rôle et se ressaisisse.

Sans ce sursaut, nous pleurerons tous sur le lait répandu, mais nous pleurerons trop tard.

Et la justice, cette institution qui porte le nom d'une belle vertu, portera demain celui de la plus grande indignité pour elle : l'injustice.

Je vous remercie de votre attention.

Eric Lemmens

batonnierdeliege@avocat.be